

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

RESIDENCE DU CONSEIL

DIRECTION DES AFFAIRES
INTERIEURES

DECRET

N° 41-8 bis/PC/DAI-P. ANNEE 1965

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF
DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°68/PR-SGG du 27 Septembre 1965,
portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret n°41/PC/SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des Emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret n°393/PR/MAISD/DAI du 22 Août 1963 nommant M. SOSSOU-GLOH Epiphane en qualité de Chef d'Arrondissement de Sô-Awa ,

DECRETE :

ARTICLE 1°- Est et demeure rapporté le décret n°393/PR/MAISD/DAI du 22 Août 1963 portant nomination de M. SOSSOU-GLOH Epiphane en qualité de Chef d'Arrondissement de Sô-Awa (Sous-Préfecture d'Abomey-Calavi).

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

DISTRIBUTIONS :

ORIGINAL. I
DAI. 4
JORD. I
MJL. I
SGG. I
DP. I
DI. I
PREF.SUD. I
S/P.CALAVI. I
INTERESSE. I

COTONOU, le 20 NOVEMBRE 1965



J. AHOMADEGBE-TOMETIN.